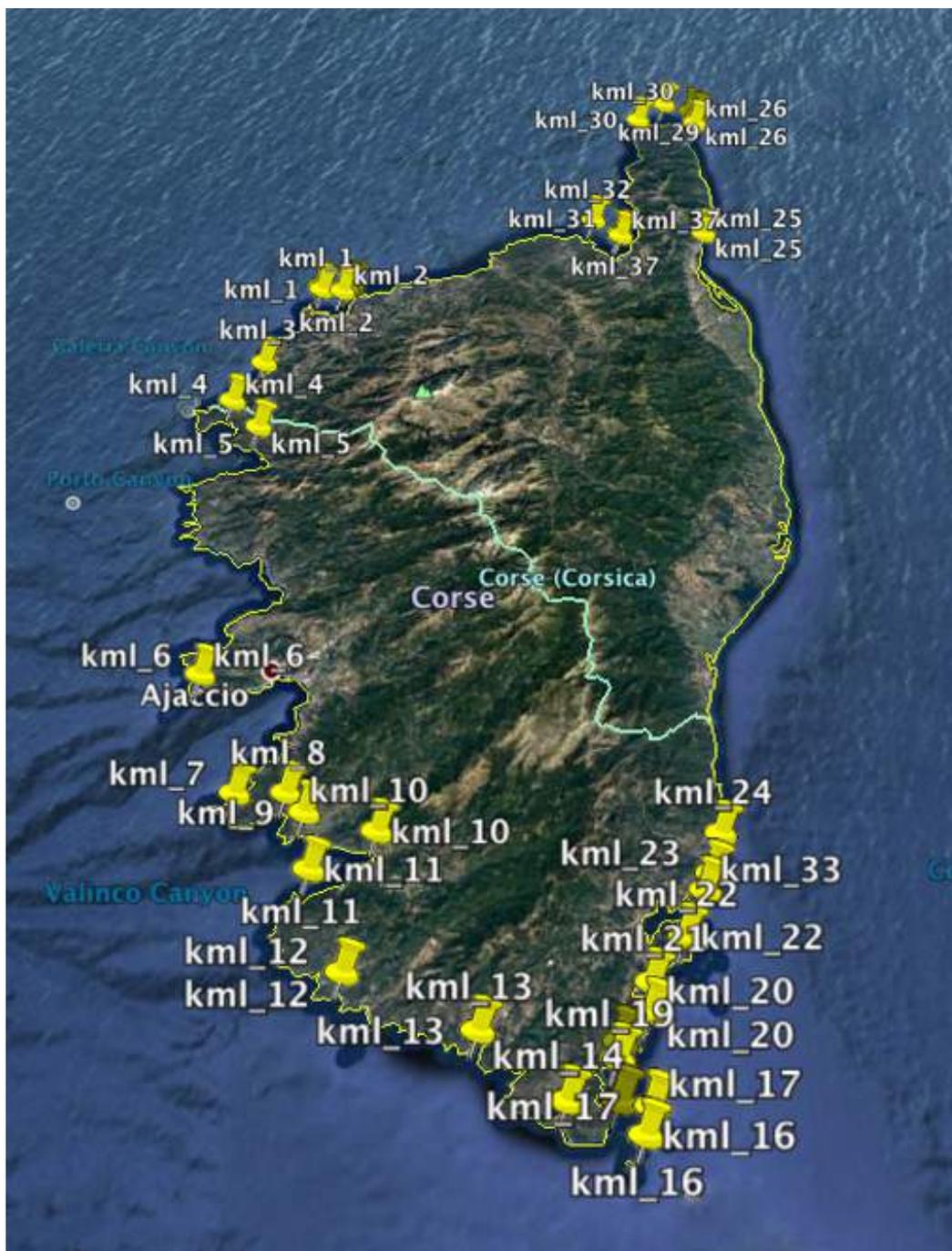


# RÉSEAU DE MOUILLAGES ORGANISÉS À HAUT NIVEAU DE SERVICES DÉDIÉS À LA GRANDE PLAISANCE ET À LA CROISIÈRE EN CORSE

## SYNOPSIS



Frédéric Verrons - Agent maritime - Corsica Yacht Services  
 GSM : +33 (0)6 07 23 71 83 - Courriel : fredericverrons@me.com

Membre du Comité France Maritime auprès du Secrétariat Général de la Mer à Matignon  
 Administrateur de la Fédération des Industries Nautiques en charge de la Corse et de la grande plaisance  
 Administrateur de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance en charge du yachting professionnel  
 Membre du Cluster Maritime Français

En 2015, la Corse s'est doté d'un Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse (PADDUC) comportant un volet maritime, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui préconise dans l'Annexe 6 - Livre II - Pages 54 et suivantes :

### 5.5 | Les mouillages à haut niveau de services dédiés à la Grande Plaisance

*« Le marché de la Grande Plaisance justifie la recherche de solutions permettant de développer les pratiques correspondantes en Corse. Néanmoins, les conditions d'accueil de ces unités sont contraignantes, notamment au niveau de la taille des bateaux accueillis et des modes de fonctionnement et de gestion de ces unités.*

*Le potentiel d'accroissement de l'offre dans les ports est très contraint en raison de l'absence de sites mobilisables au regard de la taille des bateaux accueillis. En outre, comme pour les petites unités, certains navires de grande plaisance privilégient un « bivouac » hors des villes mais, compte tenu de leur taille, un mouillage non encadré peut s'avérer particulièrement dommageable pour les fonds marins.*

*En dehors des ports, le potentiel de développement de ce type de mouillage est significatif. Il peut s'avérer être une alternative séduisante à des investissements lourds de réaménagements des ports, notamment de leur tirant d'eau et permettre ainsi de capter le marché croissant de la grande plaisance.*

*Le principe pourra être de mailler progressivement la Corse d'un réseau de mouillages à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance. »*

## PROJET

Création sur le littoral corse d'un réseau de mouillages organisés pour l'accueil des yachts et les paquebots.

## CONTEXTE

- La flotte mondiale est composée de 5 600 yachts de 30 à 180 mètres ;
- La taille moyenne d'un yacht est de 45 mètres ; Son budget annuel de fonctionnement s'élève à 2 800 000 € dont 490 000 € consacrés aux ports et marinas ;
- En croisière, les dépenses moyennes journalières d'un yacht de 24 mètres sont de 1 750 € et s'élève à 10 000 € pour un yacht de 50 mètres ;
- Dans le monde, le poids économique global de la grande plaisance est de 27 milliards € ;
- En France, 20 000 emplois sont liés à la grande plaisance et les retombées économiques directes du secteur sont évaluées à 1,7 milliards d'€ ;
- La moitié de la flotte mondiale évolue en Méditerranée et un tiers entre la France, l'Italie et l'Espagne ;
- En Corse, 1 000 yachts > 30 mètres et 300 paquebots font escales tous les ans ;
- Deux escales sur trois s'effectuent au mouillage forain ...

## PROBLÉMATIQUE

Les yachts et les paquebots fréquentent la Corse pour ses atouts naturels ; Ils ne souhaitent pas nécessairement faire escale dans les ports qui ne peuvent plus les accueillir au-delà d'une certaine taille ; Ils fréquentent donc les mouillages forains calmes et non urbanisés, le plus souvent dans des zones environnementales sensibles.

Le nombre et le tonnage des navires augmentant d'année en année, les ancres et les chaînes de mouillages sont de plus en plus importantes et génèrent des dégâts considérables sur les milieux sous-marins.

La Corse, au cœur de l'Europe et de la Méditerranée, destination phare du yachting et de la croisière, doit-elle demeurer dans une situation passive ou y faire face comme responsable novateur de son développement durable ?

## STRATÉGIE

En 2015, l'île s'est dotée d'un Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse (PADDUC) comportant un volet maritime, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Le SMVM fixe comme ambition d'inscrire la Corse dans le développement économique international à travers

la mise en valeur de ses richesses. Pour ce faire, il propose un cadre réglementaire et des orientations d'aménagements adaptés à la mise en œuvre de projets économiques structurés fondés sur la valorisation des ressources littorales, dont la mise en place d'un réseau de mouillages organisés dédiés aux grands yachts comme aux paquebots.

## **CONCEPT**

Le principe est de structurer un réseau régional composé de plusieurs sites de mouillages organisés dédiés aux grands yachts et aux paquebots. Ce concept se décline à deux niveaux de gestion :

Au plan régional, par la création d'une structure unique de gestion sous l'égide de la Collectivité Territoriale de Corse. Cette structure regroupe les pouvoirs publics et des acteurs investisseurs privés issus de la filière des services portuaires aux navires de commerce, de grande plaisance et de croisière ; Elle est chargée du développement et de l'administration du réseau, de la promotion de l'offre, de sa commercialisation et de la gestion des réservations.

Au plan local, en mobilisant les ressources nécessaires dans des partenariats public/privé (opérateurs portuaire, agents maritime, sociétés de pilotage, compagnies de lamanage, etc.) pour garantir un accueil de qualité, en collaboration avec les ports de plaisance, les ports de commerce, les gestionnaires des aires marines protégées et les socioprofessionnels de l'industrie nautique et maritime.

*SMVM : « Afin d'assurer la conciliation des enjeux environnementaux, touristiques, économiques et d'aménagement, un comité de pilotage ad hoc public/privé composé notamment des membres du pôle d'excellence Cap Nautic (CTC, FIN, UPPC) et associant les services des affaires maritimes, devra structurer cette offre au niveau régional et définir les moyens de sa gestion et son suivi : choix des sites, supervision de la mise en place des mouillages, organisation de la gestion des équipements et des réservations, définition des modalités d'articulation des moyens humains et financiers publics et privés... une unité centrale en charge de la coordination des sites devra être mise en place, dès le démarrage du projet, pour gérer les réservations et les services. »*

Ce réseau peut permettre de doter la Corse d'une offre attractive pour capter et contrôler les marchés de la grande plaisance et des croisières. Celui-ci pourrait s'étendre à la région PACA et à la Méditerranée très fréquentées par les yachts et les paquebots, avec des impacts économiques et sociaux significatifs à prévoir et une meilleure gestion environnementale des sites d'accueil sensibles.

## **DÉFI**

Développer durablement les atouts maritimes de la Corse en protégeant les milieux sensibles.

Contourner les difficultés structurelles et organisationnelles des ports de Corse afin d'organiser régionalement un accueil de la grande plaisance conforme aux attentes des navires, des armateurs, des capitaines et des clients concernés.

Proposer au secteur de la croisière des moyens fiables pour effectuer leurs escales, dans des conditions optimales de sécurité.

Positionner les navires dans des sites fréquentés pour leurs atouts naturels, y interdire le mouillage sur ancre pour le substituer par des mouillages sur coffres, contrôlant et limitant ainsi l'impact environnemental et la destruction des aires marines sensibles.

## **VALEUR**

Mettre l'économie au service de l'écologie.

Préserver l'intérêt collectif.

Eviter les conflits d'usage.

Mettre en valeur des particularismes géographiques.

## **GESTION**

Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), structure d'investissement et de gestion qui permet d'associer autour d'un même projet des acteurs publics et privés multiples (collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers, usagers, salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, etc.), tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées.

## TECHNOLOGIE

Les coffres de mouillage sont fixés sur le fond par des dispositifs ayant un impact très réduit sur le milieu grâce à des lignes de mouillage visées et/ou à des blocs de béton qui s'enfouissent par thixotropie. Les blocs de béton ainsi que les éléments de mouillage peuvent avoir des dessins favorisant la colonisation par la faune et la flore présente sur le site. Ces systèmes ont des coûts d'achat et de fonctionnement plus faibles qu'un traditionnel poste à quai ; Ils sont surveillés et contrôlés à distance.

Les choix techniques se feront au cas par cas sur les sites retenus, en tenant compte de la taille des navires acceptés ; des contraintes bathymétriques, longueur du mouillage en fonction de la hauteur d'eau et influence sur le cercle d'évitage ; des contraintes de qualité des sols, nature, substrat, stabilité et de l'impact sur le type d'ancrage et sa tenue (vis, corps-morts ...).

### CALENDRIER 2018 - 2020

Mise en place du Comité de Pilotage (COPIL) régional regroupant :

- L'Etat et ses services, la Préfecture maritime, les Affaires maritimes, les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- La Collectivité territoriale de Corse (CTC) et ses services, l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), l'Agence du tourisme de la Corse (ATC), l'Agence de l'aménagement durable de l'urbanisme et de l'énergie (AUE) ;
- L'Union des ports de plaisance de la Corse (UPPC) ;
- La Fédération des industries nautiques (FIN).

SMVM : *« Afin d'assurer la conciliation des enjeux environnementaux, touristiques, économiques et d'aménagement, un comité de pilotage ad hoc public/privé composé notamment des membres du pôle d'excellence Cap Nautic (CTC, FIN, UPPC) et associant les services des affaires maritimes, devra structurer cette offre au niveau régional ... »*

Inscription du projet dans la Directive cadre relative à la planification de l'espace maritime (DCPEM).

Mise en place d'un laboratoire de mouillages organisés grande plaisance et paquebots sur 3 sites sensibles très fréquentés, Girolata (zone inscrite au patrimoine UNESCO), Revelatta et baie de Calvi, pour l'élaboration d'un modèle technique, environnemental et économique.

### CALENDRIER 2021 et au-delà ...

En fonction des résultats obtenus, le réseau pourra progressivement se déployer sur une trentaine de sites autour de la Corse pour un total d'environ 110 coffres de mouillages pouvant accueillir des navires de 24 à 200 mètres.

## BÉNÉFICES

Environnementaux : La protection des écosystèmes marins et littoraux sensibles nécessite une régulation de leur fréquentation et la diminution de l'impact destructeur des ancres et des chaînes de mouillage sur les fonds, particulièrement dans les herbiers de posidonie.

Economiques et sociaux : Le fort potentiel économique du secteur de la grande plaisance permet d'envisager l'amortissement des investissements nécessaires à la création d'un réseau de mouillages organisés et de maximiser les retombées locales en y associant des services générateurs d'emplois.

## CONCLUSION

Ce réseau de mouillages organisés permettrait à la Corse de préserver ses aires marines sensibles en y interdisant le mouillage forain sur ancre et chaîne et en y limitant la fréquentation au nombre de postes sur bouées proposés tout en dotant l'île d'une offre attractive pour capter, organiser et réguler les marchés de la grande plaisance et de la croisière,

Ce type de réseau de mouillages organisés pourrait devenir un modèle écologique et économique pour les aires marines sensibles métropolitaines, celles des territoires ultra-marins mais aussi des pays méditerranéens très fréquentés par les yachts et les paquebots.

## Contributions aux préconisations et aux études préalables

Secteur public :

- L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) ;
- L'Agence du tourisme de la Corse (ATC) ;
- L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) ;
- L'Agence de l'aménagement durable de l'urbanisme et de l'énergie (AUE) ;
- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ;
- La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) ;
- La Préfecture Maritime de Méditerranée.

Secteur privé :

- La Fédération des Industries Nautiques (FIN) ;
- L'institut d'expertise des milieux marins CREOCEAN ;
- La station de recherches sous-marines et océanographiques corse (STARESO).

## Sources documentaires et statistiques

- Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) / Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) Annexe 6, Livre II - 2015 (CTC) ;
- Etude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse - 2013 (OEC - ATC) ;
- Etude pour le développement d'une gestion dynamique des espaces portuaires et des terres pleines techniques dédiés à la plaisance sur le littoral Corse - 2013 (ADEC) ;
- Etude pour le développement raisonné et l'implantation des entreprises - 2013 (ADEC) ;
- Etude pour le développement d'implantation de coffres de mouillages dédiés à l'accueil des bateaux de grande plaisance en Corse - 2013 (ADEC) ;
- Centre d'études techniques de l'équipement - 2010 (CETE Méditerranée) ;
- Mouillages de grande plaisance dans la zone RAMOGE de Marseille à Monaco, Enjeux et stratégie - RAMOGE organisation de coordination des Etats français, italien et monégasque en matière de préservation des eaux du littoral méditerranéen - 2012 (Accord RAMOGE) ;
- Diagnostic territorial de la filière nautique - 2011 Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP) ;
- Filière nautique comme axe de développement régionale - 2010 (ATC) ;
- Projet de coffres de mouillage destinés à la croisière et à la grande plaisance - Syndicat professionnel des pilotes maritimes de Haute-Corse ;
- Mouillage organisé pour la grande plaisance dans le parc marin de la grande barrière de corail en Australie ;
- L'économie de la grande plaisance - 2015 Institut Français de la Mer ;
- Economic analysis of the superyacht industry - 2012 SuperyachtIntelligence.com ;
- Base de données du logiciel de réservation portuaire Magelan - Union des ports de plaisance de la Corse (UPPC) ;
- Base de données d'agences maritimes - Corsica Yacht Services - Agents groupe.